

**Madame la Chargée de mission ENR.-** En effet, ça n'a pas été évoqué ou très peu dans la présentation, merci. Dans la partie RSE, on va demander aux opérateurs, après à eux de voir ce qu'ils vont proposer, une certaine sensibilisation du public, si l'installation est sur un bâtiment, peut-être à l'accueil du bâtiment avoir un panneau qui affiche la production en temps réel dans la mesure du possible. Mais c'est une fois installé.

**M. PEILLET (Saint-Priest).-** Je vais prendre ma deuxième casquette, je suis vice-président de la Chambre d'Agriculture du Rhône parce qu'on a parlé d'agrivoltaïsme sur des hangars agricoles, mais ce n'est pas de l'agrivoltaïsme, c'est du photovoltaïque en toiture. La Chambre d'Agriculture est sur le sujet et il n'y a aucun problème cela nous va très bien.

L'agrivoltaïsme, c'est quand on commence à mettre des panneaux dans les champs avec une production en-dessous et ça, on y croit beaucoup moins.

**M. GUELPA BONARO.-** Merci pour la précision, c'était important de la faire.

On est sur des projets uniquement sur le patrimoine communal donc, sauf s'il y a des régies communales agricoles, il n'y a pas de lien, mis à part à Chaponost. Sur l'agrivoltaïsme, globalement je vous rejoins, on en discute et ça fait même débat entre Jérémy CAMUS, vice-président à l'agriculture et à l'alimentation, et moi-même à la Métropole. Je suis un peu plus partisan de creuser le sujet et de ne pas avoir une position de refus absolu ; je pense que certaines installations dans des cas bien précis peuvent rendre service à l'exploitation agricole, améliorer les rendements, protéger éventuellement certaines cultures de certains aléas climatiques. Il y a eu des expérimentations, des études sont faites, on en est encore aux balbutiements donc c'est compliqué d'avoir du recul. Je plaide pour des expérimentations sur ce sujet et pas forcément qu'on y aille à fond. Je vois certains projets proposés par des développeurs qui font peur, mais je pense que refuser totalement et même refuser d'en parler, ce n'est pas une bonne solution et je sais qu'au niveau des CMA il n'y a pas de refus absolu, mais une grande prudence et je vous remercie pour cela parce que je partage totalement cette position et je pense que l'ensemble des vice-présidents et le président s'associent à moi.

**M. PEILLET (St Priest).-** Merci.

Je reprends ma casquette de délégué SIGERLY pour la commune de Saint-Priest. Nous sommes candidats, nous allons avoir un champ photovoltaïque sur une ancienne carrière de 3-4 hectares. Vous avez dit qu'il peut y avoir plusieurs lauréats et s'il y a deux lauréats sur notre commune, on doit choisir entre les deux ou on aura deux installateurs ?

Et quid des panneaux dans 30 ans ?

**Madame la Chargée de mission ENR.-** S'il y a deux candidats sur la même commune, c'est la commune qui choisit *in fine*. C'est plus simple d'avoir un seul lauréat par commune, de mémoire à Saint-Priest les typologies de bâtiments sont assez similaires donc on peut espérer avoir un candidat plus intéressant sur l'ensemble des sites. Mais si sur certains sites ce n'est pas le cas, mais que l'écart n'est pas significatif, on vous conseillerais de ne garder qu'un seul lauréat.

Mais sur différentes communes, si on se rend compte qu'un candidat est plus intéressant à un endroit, on ne va pas se fermer la porte.

Par ailleurs, à la fin de l'exploitation l'opérateur est tenu de démanteler l'installation, après on ouvre la possibilité que l'opérateur cède l'installation à la commune. Légalement, de base il y a un démantèlement, mais si la commune est intéressée parce que la production reste intéressante et parce que vous pouvez passer en autoconsommation, vous pouvez faire le choix de garder l'installation.

Il est prévu de faire une réunion un an avant la fin de la convention pour faire l'état des lieux de l'installation, de sa puissance, de sa production et de la volonté de la commune par rapport à cela.

**M. BUDYNEK (Solaize).-** Avez-vous déjà entamé des rencontres avec les ABF ou est-ce que ce sera à partir de chaque DP qui sera déposée qu'il faudra consulter les ABF ? Et ce sont les communes qui consulteront ABF ou avez-vous déjà un accord de principe sur le dispositif ?

**M. PERARDEL.-** Je voudrais faire une remarque. Si on avait fait l'AMI en début de mandat, en première analyse et en premier point, ce serait la zone sous protection ABF, et ça aurait été le point le plus bloquant. Aujourd'hui, on est dans la deuxième analyse et on est en 4<sup>ème</sup> position donc c'est que ça va un peu mieux.

Au niveau urbanisme, on voit un petit frémissement au niveau d'ABF pour nous accompagner dans la transition énergétique, on voit que même dans un périmètre si on est sur des toits inférieurs au toit principal on peut commencer à en mettre, elle accepte aussi du photovoltaïque au sol. Cela avance tout doucement.

**Mme la Chargée de mission ENR.-** Parmi les 52 sites de l'AMI, seuls deux ou trois sont sous protection ABF. On s'est *évit*é ce sujet sur la majorité des sites et pour ceux qui sont concernés, on n'a pas encore d'accord de principe, on n'a pas entamé les échanges.

**Mme la Responsable du service Gestion du patrimoine.-** En complément, des associations, des groupes citoyens comme Watt-Saône dans le Val de Saône ont pris attache auprès des ABF pour débroussailler le terrain. Je pense qu'en utilisant leur expérience, ça va faire avancer le process pour tout le monde.

**M. MILLET.-** Je souhaiterais que l'on puisse distribuer à l'ensemble des élus l'étude qui avait été faite sur le PV historique du SIGERLy parce qu'il y a des éléments intéressants sur le bilan. On a des installations qui ont fonctionné 15 ans donc on peut commencer à en savoir plus et il me semblait qu'il y avait une leçon, à savoir qu'il y a un effet de taille et donc que les plus intéressants sont quand même les plus grands.

J'invite tout le monde à faire sur chaque projet une étude précise et détaillée du bilan carbone et de ce que sera le coût carbone de l'électricité produite, pas simplement en appliquant des ratios nationaux de la base Ademe, mais en incluant dans l'étude technique du dossier une étude de son bilan carbone. Tout le monde considère que le photovoltaïque est favorable au climat, mais je vous invite à aller tous les jours sur le site Electricity Maps pour regarder le contenu carbone de l'électricité du réseau électrique à 15 heures, heure où *a priori* le photovoltaïque produit beaucoup et donc est au maximum. Très souvent, vous verrez qu'il est à 25 grammes. Mon installation photovoltaïque est-elle vertueuse pour le climat, est-elle en dessous du contenu carbone du réseau électrique ? Ce n'est pas sûr si on prend la base Ademe et si les panneaux viennent de Chine, on est même sûr du contraire.

Je souhaite qu'on essaye d'avoir un vrai débat à partir de données techniques, projet par projet.

Et je regrette qu'on n'ait pas la possibilité d'avoir des projets en autoconsommation. A Vénissieux, on ne fait que des projets en autoconsommation, c'est très pertinent pour le photovoltaïque, parce que c'est une énergie intermittente, d'associer le développement à une réflexion sur l'usage. Si j'ai une autoconsommation locale, si j'ai une forme de stockage local, cela rend plus intéressant le photovoltaïque et donc son bilan carbone. Il y a un sujet à voir. Ce qui d'ailleurs m'amène à la conclusion, on est à 6 MWc installés et 6 400 MWh, en gros l'installation tourne 1 000 heures par an. C'est un chiffre assez réaliste, il ne faut pas espérer plus.

J'avais mis de côté deux chiffres, en Allemagne au 1<sup>er</sup> janvier 2022 il y avait 70 GW de puissance photovoltaïque installés et l'Allemagne a produit 61 TWh d'électricité photovoltaïque, soit un peu moins de 1 000 heures par an. Cela veut donc dire que, à moins que vous ne consommiez de l'électricité qu'entre 11 heures et 16 heures, 5 fois plus d'électricité doit être produite autrement. Quand on regarde le bilan de l'Allemagne, cela ne fait aucun doute, c'est avec de l'électricité fossile. On a un vrai sujet et un vrai débat, si le photovoltaïque doit être pertinent pour le climat, il faut absolument l'associer aux usages, au stockage et à la consommation.

**M. DUBIEF (Bron).-** Je me permets de prendre la suite parce que ma question va dans le sens de ce que vient de dire Pierre-Alain MILLET.

D'abord, un point d'attention pour les communes qui souscriront, elles devront être vigilantes dans les conventions sur le risque incendie. Pour avoir géré quelques milliers de contrats d'obligation d'achat, c'est un sujet qu'il faut traiter avec attention parce que les installations photovoltaïques et les onduleurs, ça prend feu.

Et j'ai une suggestion pour favoriser la production nationale et un bilan carbone plus favorable, il faudrait peut-être mettre un critère sur le bilan carbone global de l'installation puisque, en effet, on ne peut pas imposer une marque, une production française, en revanche on peut avoir des critères autour de l'impact carbone de la production.

Et il faudrait un critère autour de l'intégration dans le réseau électrique de cette énergie. Ce week-end, les prix étaient négatifs entre 11 heures et 15 heures, c'est-à-dire qu'on vous payait pour enlever de l'énergie, il y avait plus d'électricité sur le marché qu'il n'y avait de demande. Donc lié à l'usage c'est intéressant.

Et on pourrait peut-être avoir un AMI innovant, vous avez parlé d'effacement en début de réunion, on serait vraiment dans notre rôle de demander aux producteurs photovoltaïques de ne pas être des producteurs fatals, mais d'avoir une démarche innovante sur la capacité à stocker par rapport à un usage. C'est ce que l'on va faire à Bron parce qu'on va mettre des panneaux sur notre future école qui vont alimenter la piscine qui est un gouffre énergétique qui consomme tout le temps, dans le cadre d'un contrat d'autoconsommation collective. Cela fait sens, on consomme localement et on fait des économies de réseau parce que ça coûte cher de tirer des câbles.

Je pense qu'il faut intégrer la production photovoltaïque qui a un caractère fatal dans la gestion du système électrique sinon ça va devenir compliqué voire ingérable pour les gestionnaires de réseau à qui on a délégué un certain nombre d'actions.

**M. GUELPA BONARO.-** Je me permets de préciser certaines choses. J'ai demandé aux services d'avoir une attention particulière sur la provenance des panneaux et de donner des bonifications dès lors que les panneaux proviennent d'Europe *a minima*, que ce soit sur l'assemblage ou même sur la production. On a encore et on aura de plus en plus de panneaux produits de A à Z en Europe et même en France dans les années à venir. Et il y en a actuellement même si c'est une part trop faible. C'est un sujet en termes de réaction à la demande de bilan carbone.

Je pense aussi qu'il faut faire confiance à certaines institutions et aux scientifiques qui travaillent sur ces sujets, ce sont des gens sérieux, que ce soient les experts du GIEC, l'Ademe, un certain nombre de scientifiques. Et par rapport à ce que j'ai présenté au début, quand RTE, l'Ademe et négaWatt s'accordent sur le fait qu'il faut massivement développer l'énergie photovoltaïque, c'est compliqué d'entendre qu'on continue à opposer le bilan carbone de 25 grammes de CO<sub>2</sub> au bilan carbone du nucléaire supposé à 6 grammes quand on sait que les énergies renouvelables remplacent très clairement les énergies fossiles et ne remplacent pas le nucléaire actuellement. L'enjeu est de sortir des énergies fossiles et c'est la résilience énergétique de notre pays, de notre territoire et je pense qu'on peut s'accorder sur le fait que le parc nucléaire actuel existant n'existera plus en grande proportion en 2050.

Soit il y aura une relance du nucléaire et on est parti pour, soit c'est la démocratie, mais si on n'arrive pas à relancer le parc nucléaire, à créer un nouveau parc, est-ce qu'on se retrouvera totalement *à bec dans l'eau* parce qu'on n'aura pas développé les énergies renouvelables ou est-ce qu'on aura quand même développé les énergies renouvelables, admettons peut-être pas suffisamment même si on peut avoir un mix 100 % renouvelable et les scénarios RTE le montrent bien, à condition de faire certains choix politiques qui ne sont pas les choix actuels ?

Je pense que tout le monde devrait s'accorder sur la nécessité de massivement développer toutes les énergies renouvelables.

Et concernant l'énergie fatale électrique, en effet produire de l'énergie photovoltaïque, c'est produire principalement entre 11 heures et 16 heures, en l'occurrence c'est souvent le moment où on a besoin de climatisation, cela peut donc couvrir une partie des besoins. Et on a des enjeux de développer des énergies alternatives comme l'hydrogène et c'est là où l'énergie photovoltaïque en surplus peut être dédiée à la production d'hydrogène pour décarboner nos industries qui sont relativement nombreuses sur le territoire du SIGERLy.

**M. VERNAT (Francheville).-** Je crois que nous avons loupé le coche parce que nous construisons un bâtiment de 3 000 m<sup>2</sup> susceptible de recevoir des panneaux photovoltaïques et je ne pense pas qu'on ait été questionné.

Je suppose que ces études vont représenter des heures de techniciens pour le SIGERLy, vous serez sans doute rémunérés sur cette prestation.

**M. PEREZ.-** Absolument pas, nous ne serons pas rémunérés sur la prestation. L'intérêt de l'appel à manifestation d'intérêt est que c'est l'opérateur qui prend les risques et qui se rémunère dessus.

C'est la solution que nous avons étudiée parce qu'on trouvait que c'était la plus simple et il n'y a pas du tout ce sujet de rémunération.

On n'avait pas de chargé de mission ENR, on accueille Amandine depuis peu.

**M. SAUNIER (Albigny-sur-Saône).-** Vous avez parlé de bac acier, or il me semblait que les bacs acier avaient été abandonnés.

**M. GUELPA BONARO.-** Cela existe encore.

**Mme la Chargée de mission ENR.-** C'est sur bâtiment existant et certains bacs acier.

C'est un premier AMI, il y en aura peut-être d'autres. Et sachez que le SIGERLy accompagne sur des études d'opportunité en autoconsommation. Si vous avez des sites, on peut en discuter et faire une première étude.

Nous avons passé un marché pour les études de faisabilité, après les études d'opportunité si elles sont favorables vous pouvez approfondir les études. Ce que vont faire les opérateurs sur les sites pour l'AMI, vous pouvez le demander sur un site en autoconsommation ; on a un marché pour vous faciliter la démarche. Cela reste payé par la commune et il s'agit de vous accompagner du début du projet à l'étude de faisabilité, mais c'est en parallèle, ce n'est pas dans le cadre de l'AMI.

**M. PEREZ.-** S'il n'y a pas d'autres questions ni remarques, je remercie ENR, ainsi que les services, Mme la Responsable du service Gestion du patrimoine ; j'ai une pensée pour notre ancien Adjoint à la responsable du service Gestion du Patrimoine qui a beaucoup travaillé sur le sujet, mais qui ne travaille plus au SIGERLy et qui a participé au travail de *dérisquage*, et les stagiaires et alternants qui ont fait différents travaux qui nous ont permis d'avancer sur le sujet. Nous avons pris le temps, mais nous avons fait le travail correctement pour éviter de définir de nombreux sites et que finalement les opérateurs disent qu'ils ne peuvent pas les solariser et que financièrement, ça ne sera pas envisageable. Cela n'avait aucun intérêt, nous avons donc pris notre temps, nous l'avons bien fait et c'est tant mieux.

Je remercie les communes qui ont déjà délibéré et qui ont été très réactives et pour la confiance qu'elles ont envers le SIGERLy.

Je reprends un élément d'Yves JASSERAND, je suis d'accord sur le sujet des riverains, vous êtes des élus locaux en direct avec eux, il y a un vrai sujet d'acceptation sociale des projets et particulièrement sur l'énergie les gens sont vite remontés.

Et j'apporte une précision sur l'autoconsommation individuelle et collective, au début dans le travail mené sur l'AMI, nous l'avions mise, mais des études juridiques nous ont dit que ce n'était pas possible. Tous les syndicats ou intercommunalités qui ont travaillé sur le sujet se sont tous arrêtés d'un coup. Pour autant, par les études de faisabilité on peut accompagner sur l'autoconsommation individuelle. Et nous sommes les premiers à vouloir travailler sur le sujet de l'autoconsommation collective, sachant qu'un certain nombre de collectivités, du fait de leur typologie de patrimoine, veulent le faire. Si on met des panneaux sur des écoles qui sont fermées plusieurs semaines dans l'année, on peut utiliser l'énergie ailleurs. Il y a une vraie logique à se raccrocher au réseau par rapport à cela.

Je suis tout à fait favorable à ce que l'on fasse du stockage, après à notre échelle c'est encore très neuf et cela vient en fonction d'une réglementation qui, sur l'énergie depuis 8 ans, change à peu près tous les ans, quand on ne fait pas de la sur-réglementation par ailleurs.

Nous allons continuer à faire le job. Nous l'avons fait parce que dès mes premiers rendez-vous en communes, les maires me disaient qu'il n'y avait pas une journée où ils n'étaient pas contactés par un opérateur qui leur vendait ses panneaux photovoltaïques à 1 € et que ça ne leur coûterait rien, qu'ils seraient maîtres du projet. Certains élus ont éconduit la personne, comprenant que ça ne fonctionnait pas comme ça, mais d'autres élus n'ont pas fait attention, ils se sont lancés et maintenant, ils s'en mordent les doigts. Il était important de citer l'expression *tiers de confiance*, on a des garde-fous au sein des services qui peuvent alerter sur ce qui est bon et ce qui n'est pas bon à faire. Nous accompagnons les communes sur le sujet par les AMI, par l'autoconsommation individuelle, par de l'ingénierie technique parce qu'au niveau des petites communes, si on n'est pas là pour faire, elles se feront avoir par les opérateurs.

Sur ce, s'il n'y a plus de questions, je vous propose de passer au vote.

**M. PAUME (Dardilly).-** Le risque sur l'autoconsommation collective, est-ce clarifié ? Le sujet a-t-il évolué ?

**M. PEREZ.-** C'est purement juridique. Je ne peux pas vous répondre parce qu'il doit y avoir des analyses juridiques de plusieurs dizaines de pages. Je sais que dans le cadre d'un AMI, ce n'est pas possible pour une question de commande publique, en revanche le faire hors AMI et accompagner individuellement une commune sur de l'autoconsommation collective, il n'y a pas de risque, d'ailleurs un certain nombre le font.

**M. MILLET.-** Vénissieux le fait en autoconsommation collective.

**M. DUBIEF.-** Une piste pour le prochain AMI dans la mesure où la loi d'orientation sur les énergies renouvelables va imposer un certain nombre de contraintes sur les parkings à partir de 500 ou 1 000 m<sup>2</sup> à l'horizon 2026. Il y a un vrai sujet pour toutes nos collectivités d'avoir une affaire ciblée parking. Cela fait sens, notamment s'il y a des lieux de consommation à proximité.

**M. PEREZ.-** Il suffit de regarder les articles de journaux, un certain nombre de grandes surfaces en parlent.

Je vous propose de passer au vote.

*Il est procédé au vote électronique.*

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Je vous remercie et je pense que les communes vous remercient également.

## Actualités du SIGERLy

**M. JAL.** - Les prochaines dates à retenir sont les suivantes :

- 8 juin : groupe de travail énergie et patrimoine sur le confort d'été, co-animé avec l'ALEC et la Métropole de Lyon.
- dès le 12 juin, le replay du Comité sera disponible sur YouTube.
- le 20 juin de 17 heures 30 à 19 heures 30 : mardi visite, RTE nous ouvre les portes de son campus transfo.
- 27 septembre : Comité du SIGERLy à Albigny-sur-Saône.

Enfin, je vous rappelle que vous pouvez scanner le QR code du SIGERLy sur Facebook pour suivre l'actualité du syndicat, actualité dense avec de nombreuses manifestations et communications durant ce mois-ci, mais comme tous les mois. Je tiens à remercier l'équipe de service Communication.

## QUESTIONS DIVERSES

**M. PEREZ.** - Y a-t-il des questions diverses ? *Pas de questions diverses.* Nous avons fini l'ordre du jour

Avant de laisser la parole à Jean-Philippe CHONÉ, je vous rappelle que nous avons un petit cocktail. Je vous souhaite un bel été, reposez-vous bien, profitez de congés et continuez de bien travailler pour vos communes.

**M. CHONÉ.** - Je vous rappelle que nous avons la présence de l'entreprise VEE pour répondre à vos questions sur le destratificateur.

Bonne soirée.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.*

Le Secrétaire de séance  
Jean-Philippe CHONÉ



Le Président  
Éric PEREZ



## COMPTES RENDUS DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU ET LE PRÉSIDENT

### COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU

*Rapporteur : Monsieur Éric PÉREZ, président*

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2023-05-02-00005 en date du 2 mai 2023 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu la délibération n° C-2022-11-30/13 du 30 novembre 2022 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Considérant que le Bureau syndical est tenu de rendre compte des décisions prises sur délégation du Comité, est exposée ci-après la synthèse de celles-ci :

N° Délibération	Date (exécutoire)	Objet
B_2023-04-28/01	04/05/2023	• Vente des parcelles AK605 et AK606 sur la commune d'Oullins.
B_2023-04-28/02	04/05/2023	• Approbation de trois conventions cartographiques entre ENEDIS et le SIGERLy.
B_2023-04-28/03	04/05/2023	• Approbation de la convention annuelle 2023 avec l'association « Comité social du personnel de la métropole lyonnaise, de ses collectivités territoriales et établissements publics ».
B_2023-05-26/01	30/05/2023	• Approbation du Schéma directeur de déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE).
B_2023-05-26/02	30/05/2023	• Approbation de la démarche d'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour le développement d'infrastructures de recharge de véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE).

**COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT  
EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ  
N° C-2023-02-22/04 DU 22 FÉVRIER 2023**

Rapporteur : Monsieur *Éric PEREZ*, président

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2023-05-02-00005 du 2 mai 2023 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Considérant que dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée par délibération du 22 février 2023, Monsieur le Président rend compte au Comité des décisions qu'il a été amené à prendre depuis la réunion du Comité du 22 mars 2023, à savoir :

☞ **Accord-cadre n°19.04** : notification mission de maîtrise d'œuvre partielle associée à la réalisation de travaux :

N° de marché subséquent	Affaire	Offre retenue	Montant forfaitaire initial du marché en € HT	Date de notification
19.04/244	Chemin de l'Archet à Brignais	ERCD	20 472,00	24/03/2023
19.04/245	Rue Bovier Lapierre à Brignais	ERCD	28 919,00	24/03/2023
19.04/246	Rue Martin Basse à Caluire-et-Cuire	ERCD	8 831,00	17/03/2023
19.04/247	Carrefour entre le boulevard des Oiseaux et la rue Buatier de Kolta à Caluire-et-Cuire	ERCD	2 412,00	17/03/2023
19.04/248	Boulevard Paul Doumer et rue Auguste Lumière et rue Frédéric Mistral et chemin du Pelleru à Caluire-et-Cuire	BCI	34 520,00	17/03/2023
19.04/249	Rue Louis Pasteur entre rue de la Sarrazine et 31 rue Voltaire, rue de la Sarrazine à Oullins	ERCD	11 465,05	24/03/2023
19.04/250	Rue de Bellevue à Irigny	ERCD	18 234,60	24/03/2023
19.04/252	Rue de Marseille à Meyzieu	ERCD	8 812,00	17/04/2023
19.04/253	Rue Coli entre la rue Nungesser et l'avenue Jean Jaurès à Décines-Charpieu	ERCD	13 190,00	17/04/2023
19.04/254	Rue Émile Zola entre Bruyère et Wilson à Décines-Charpieu	ERCD	14 662,00	17/04/2023
19.04/256	Rue de Grange Haute à Irigny	SAFEGE	15 857,65	02/05/2023
19.04/257	Boulevard Yves Farge à St Fons	BCI	81 420,00	24/04/2023

- ☞ **Accord-cadre n°2020.06 lot 9** : notification de marchés subséquents passés sur le fondement de l'accord-cadre relatif à des travaux de réseaux et d'éclairage public (3 attributaires : EIFFAGE / MONIN / SERPOLLET) :

N° de marché subséquent	Affaire	Offre retenue	Montant forfaitaire initial du marché en € HT	Date de notification
2020.06.09/15	Eco quartier de Millery	SERPOLLET	753 969,94	07/04/2023
2020.06.09/16	Allée du Puy 'Or à Limonest	EIFFAGE	450 000,00	02/05/2023

- ☞ **Arrêté A\_2023\_005\_PR** du 2 mai 2023 : Délégation de signature attribuée à Madame la Responsable du service Conseil en Energie Partagé.

- ☞ **Décision DC-2023-096-F** du 26 mai 2023 : Souscription d'une opération de swap de taux sur le contrat d'emprunt MIN543274EUR d'un montant de 8 000 000 € sur le budget principal.



## DÉLIBÉRATIONS

**Délibérations d'intérêt commun**

Pages 1/11 à 10/11

**Délibérations « compétences particulières »**

Pages 9/11 à 11/11



## DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

### PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C 20230607\_01

#### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DU 22 MARS 2023

Rapporteur : Monsieur Eric PEREZ, Président

Le 7 juin 2023 à 18 h 30, le Comité du syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 31 mai 2023 s'est réuni en session ordinaire à l'Amphithéâtre des Brosses, 3 rue des Brosses à COMMUNAY sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, Président.

**Quorum :** 35  
**Nombre de délégués en exercice :** 86

#### PRÉSENTS :

**Titulaires :** Métropole de Lyon : Nicolas BARLA, Myriam FONTAINE, Véronique GIROMAGNY, Sylvain GODINOT, Philippe GUELPA-BONARO, Pierre-Alain MILLET, Éric PEREZ, Anne REVEYRAND, Corinne SUBAÏ. Communes : Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Michel CASTELLANO (Millery), Guy PERRUSSET (St Symphorien-d'Ozon) ; Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Marc DUBIEF (Bron), Frédéric PICARD (Cailloux-sur-Fontaines), Thierry DUCHARNE (Charly), Michel FOURRIER (Chassieu), Patrick JOUBERT (Collonges-au-Mont-d'Or), David THOMMEGAY (Couzon-au-Mt-d'Or), François PASTRÉ (Craponne), Philippe NICOLAS (Curis-au-Mt-d'Or), Michel GIRAUD (Fleurieu-sur-Saône), Jean-Paul VERNAT (Francheville), Alipoio VITORIO (Givors), François NASARRE (Jonage), Quentin BALAYE (Lissieu), Yves JASSERAND (Marcy l'Étoile), Bernard DUMAS (Mezzieu), Gilbert SUCHET (Montanay), Germain LYONNET (Quincieux), Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Cyrille BOUVAT (St Cyr-au-Mont-d'Or), Claude BASSET (St Didier-au-Mont-d'Or), Frédéric RAGON (Saint-Genis-Laval), Philippe PERARDEL (St Germain-au-Mont-d'Or), Stéphane PEILLET (St Priest), Jean-Michel BUDYNEK (Solaize), Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny), Daniel SEGOUFFIN (Vernaison), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne).

**Suppléants :** Nausicaa BOISSON (Charbonnières-les-Bains), Damien PAUME (Dardilly), Ivan SABATIER (La Mulatière), Frédéric HYVERNAT (Oullins), Mickaël ZEMOURA (Sathonay-Camp).

#### ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Christiane CHARNAY (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Pierre-Alain MILLET (Métropole de Lyon), Joëlle SECHAUD (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Anne REVEYRAND (Métropole de Lyon), Christophe PINEL (Vourles) donne pouvoir à Michel CASTELLANO (Millery), Sophie BLACHÈRE (Caluire-et-Cuire) donne pouvoir à Myriam FONTAINE (Métropole de Lyon), Agnès GARDON-CHEMAIN (Écully) donne pouvoir à Marc DUBIEF (Bron),

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Philippe CHONÉ (Communay)

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le 29/09/2023

Publié le 13/06/2023

ID : 069-200058493-20230927-C\_20230927\_01-DE

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le 13/06/2023

ID : 069-200058493-20230607-C\_20230607\_01-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2023-05-02-00005 en date du 2 mai 2023 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu le procès-verbal annexé à la présente ;

Considérant que Monsieur le Président du SIGERLy soumet aux membres du Comité le procès-verbal de la séance du 22 mars 2023 ;

Considérant que ce projet a été adressé aux délégués le 31 mai 2023 ;

Considérant que Monsieur le Président invite les délégués à formuler leurs observations ;

Compte tenu des observations ;

*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Eric PEREZ, Président*

#### **Le Comité syndical :**

**ADOPTÉ** le procès-verbal de la séance du 22 mars 2023.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*



## DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

### PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C\_20230607\_02

**SUITES DONNÉES AU RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES DU 11/01/2022 PORTANT SUR LES EXERCICES 2015 ET SUIVANTS.**

Rapporteur : Monsieur Eric PEREZ, Président

Le 7 juin 2023 à 18 h 30, le Comité du syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 31 mai 2023 s'est réuni en session ordinaire à l'Amphithéâtre des Brosses, 3 rue des Brosses à COMMUNAY sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, Président.

**Quorum :** 35  
**Nombre de délégués en exercice :** 86

#### PRÉSENTS :

**Titulaires :** Métropole de Lyon : Nicolas BARLA, Myriam FONTAINE, Véronique GIROMAGNY, Sylvain GODINOT, Philippe GUELPA-BONARO, Pierre-Alain MILLET, Éric PEREZ, Anne REVEYRAND, Corinne SUBAÏ. Communes : Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Michel CASTELLANO (Millery), Guy PERRUSSET (St Symphorien-d'Ozon) ; Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Marc DUBIEF (Bron), Frédéric PICARD (Cailloux-sur-Fontaines), Thierry DUCHARNE (Charly), Michel FOURRIER (Chassieu), Patrick JOUBERT (Collonges-au-Mont-d'Or), David THOMMEGAY (Couzon-au-Mt-d'Or), François PASTRÉ (Craponne), Philippe NICOLAS (Curis-au-Mt-d'Or), Michel GIRAUD (Fleurieu-sur-Saône), Jean-Paul VERNAT (Francheville), Alipio VITORIO (Givors), François NASARRE (Jonage), Quentin BALAYE (Lissieu), Yves JASSERAND (Marcy l'Étoile), Bernard DUMAS (Meyzieu), Gilbert SUCHET (Montanay), Germain LYONNET (Quincieux), Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Cyrille BOUVAT (St Cyr-au-Mont-d'Or), Claude BASSET (St Didier-au-Mont-d'Or), Frédéric RAGON (Saint-Genis-Laval), Philippe PERARDEL (St Germain-au-Mont-d'Or), Stéphane PEILLET (St Priest), Jean-Michel BUDYNEK (Solaize), Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny), Daniel SEGOUFFIN (Vernaison), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne).

**Suppléants :** Nausicaa BOISSON (Charbonnières-les-Bains), Damien PAUME (Dardilly), Ivan SABATIER (La Mulatière), Frédéric HYVERNAT (Oullins), Mickaël ZEMOURA (Sathonay-Camp).

#### ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Christiane CHARNAY (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Pierre-Alain MILLET (Métropole de Lyon),  
Joëlle SECHAUD (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Anne REVEYRAND (Métropole de Lyon),  
Christophe PINEL (Vourles) donne pouvoir à Michel CASTELLANO (Millery)  
Sophie BLACHÈRE (Caluire-et-Cuire) donne pouvoir à Myriam FONTAINE (Métropole de Lyon),  
Agnès GARDON-CHEMAIN (Écully) donne pouvoir à Marc DUBIEF (Bron),

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Philippe CHONÉ (Communay)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des juridictions financières et notamment les articles L 243-5, L 243-9 ; R 241-18 et R 241-23 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2023-05-02-00005 en date du 2 mai 2023 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu la délibération n° C-2022-06-08/02 en date du 8 juin 2022 portant à connaissance du comité des observations de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) dans son rapport du 11 janvier 2022 d'observations définitives sur la gestion du SIGERLy pour les années 2015 et suivantes ;

Vu les réponses apportées par les ordonnateurs en exercice ;

Vu le rapport joint, présentant les actions entreprises suite au rapport de la CRC ;

Considérant que conformément à l'article L. 243-9 du code des juridictions financières (CJF), « dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'exécutif de la collectivité territoriale ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes, qui fait une synthèse annuelle des rapports qui lui sont communiqués. Cette synthèse est présentée par le président de la chambre régionale des comptes devant la conférence territoriale de l'action publique. Chaque chambre régionale des comptes transmet cette synthèse à la Cour des comptes en vue de la présentation prescrite à l'article L. 143-9 » ;

Considérant que le délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes est écoulé et qu'il convient de présenter au Comité les actions mises en œuvre afin de répondre aux recommandations de la Chambre ;

*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Eric PEREZ, Président*

### **Le Comité syndical :**

**PREND ACTE** du rapport présentant les actions entreprises suite au rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes présenté en Comité tel que joint à la présente délibération ;

**AUTORISE** Monsieur le président à transmettre à la CRC la présente délibération et rapport ;

Envoyé en préfecture le 29/09/2023	Reçu en préfecture le 29/09/2023
Reçu en préfecture le 29/09/2023	Publié le 29/09/2023
Publié le 13/06/2023	ID : 069-200058493-20230927-C_20230927_01-DE
ID : 069-200058493-20230607-C_20230607_02-DE	

**PREND ACTE** de la communication et du débat relatifs au rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes sur la gestion du SIGERLy pour les exercices 2015 et suivants.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*



## DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

### PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C 20230607\_03

#### ÉTAT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) POUR L'ANNÉE 2022

Rapporteur : Monsieur Eric PEREZ, Président

Le 7 juin 2023 à 18 h 30, le Comité du syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 31 mai 2023 s'est réuni en session ordinaire à l'Amphithéâtre des Brosses, 3 rue des Brosses à COMMUNAY sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, Président.

**Quorum :** 35  
**Nombre de délégués en exercice :** 86

#### PRÉSENTS :

**Titulaires :** Métropole de Lyon : Nicolas BARLA, Myriam FONTAINE, Véronique GIROMAGNY, Sylvain GODINOT, Philippe GUELPA-BONARO, Pierre-Alain MILLET, Éric PEREZ, Anne REVEYRAND, Corinne SUBAÏ. Communes : Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Michel CASTELLANO (Millery), Guy PERRUSSET (St Symphorien-d'Ozon) ; Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Marc DUBIEF (Bron), Frédéric PICARD (Cailloux-sur-Fontaines), Thierry DUCHARNE (Charly), Michel FOURRIER (Chassieu), Patrick JOUBERT (Collonges-au-Mont-d'Or), David THOMMEGAY (Couzon-au-Mt-d'Or), François PASTRÉ (Craponne), Philippe NICOLAS (Curis-au-Mt-d'Or), Michel GIRAUD (Fleurieu-sur-Saône), Jean-Paul VERNAT (Francheville), Alipoio VITORIO (Givors), François NASARRE (Jonage), Quentin BALAYE (Lissieu), Yves JASSERAND (Marcy l'Étoile), Bernard DUMAS (Mezzieu), Gilbert SUCHET (Montanay), Germain LYONNET (Quincieux), Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Cyrille BOUVAT (St Cyr-au-Mont-d'Or), Claude BASSET (St Didier-au-Mont-d'Or), Frédéric RAGON (Saint-Genis-Laval), Philippe PERARDEL (St Germain-au-Mont-d'Or), Stéphane PEILLET (St Priest), Jean-Michel BUDYNEK (Solaize), Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny), Daniel SEGOUFFIN (Vernaison), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne).

**Suppléants :** Nausicaa BOISSON (Charbonnières-les-Bains), Damien PAUME (Dardilly), Ivan SABATIER (La Mulatière), Frédéric HYVERNAT (Oullins), Mickaël ZEMOURA (Sathonay-Camp).

#### ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Christiane CHARNAY (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Pierre-Alain MILLET (Métropole de Lyon),  
Joëlle SECHAUD (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Anne REVEYRAND (Métropole de Lyon),  
Christophe PINEL (Vourles) donne pouvoir à Michel CASTELLANO (Millery)  
Sophie BLACHÈRE (Caluire-et-Cuire) donne pouvoir à Myriam FONTAINE (Métropole de Lyon),  
Agnès GARDON-CHEMAIN (Écully) donne pouvoir à Marc DUBIEF (Bron),

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Philippe CHONÉ (Communay)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'énergie ;

Vu l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2023-05-02-00005 en date du 2 mai 2023 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu les délibérations C-2007-09-26/04 relative à la mise en place d'une commission consultative des services publics locaux (CCSPL) et C-2014-05-14/04 relative à sa composition (renouvellement des membres) conformément aux dispositions de l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les relevés de décisions de la CCSPL du 11 février 2022 et du 14 octobre 2022 annexés à la présente délibération ;

Considérant que la commission examine chaque année :

- Le rapport, mentionné à l'article L.1411-3, établi par le délégataire de service public ;
- Un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;
- Le rapport mentionné à l'article L.2234-1 du code de la commande publique établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat.

Considérant qu'elle est consultée pour avis par l'assemblée délibérante ou par l'organe délibérant sur :

- Tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce dans les conditions prévues par l'article L.1411-4 ;
- Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie ;
- Tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce dans les conditions prévues à l'article L.1414-2.

Considérant que la Commission consultative des services publics locaux du SIGERLy s'est réunie à deux reprises en 2022 les 11 février et 14 octobre et que les membres de la Commission ont examiné successivement les points suivants :

Réunion du 11 février 2022 :

- Présentation du compte-rendu d'activité 2020 de la concession de fourniture aux tarifs réglementés de vente d'électricité par EDF (CRAC)
- État des lieux de la précarité énergétique : contexte national et local, acteurs intervenants, synthèse des apprentissages de la table ronde du 10 novembre 2021 par le SIGERLy
- Identification croisée des moyens et besoins en matière de lutte contre la précarité énergétique : tour de table et échanges entre les membres de la CCSPL, EDF en tant que fournisseur au tarif réglementé, et le SIGERLy

Réunion du 14 octobre 2022 :

- Sobriété énergétique : quelles pistes d'économies d'énergie pour cet hiver et au-delà ?
- Actualités et évolutions du tarif réglementé de vente d'électricité

*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Eric PEREZ, Président*

**Le Comité syndical :**

**PREND ACTE** du rapport relatif aux travaux réalisés par la CCSPL pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*



## DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

### PORTANT SUR UNE COMPÉTENCE PARTICULIÈRE

Délibération n°C 20230607\_04

#### APPROBATION DE LA DÉMARCHE D'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI) POUR L'INSTALLATION DE CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES

Rapporteur : Monsieur Philippe GUELPA-BONARO, Vice-Président (Transition énergétique et innovation)

Le 7 juin 2023 à 18 h 30, le Comité du syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 31 mai 2023 s'est réuni en session ordinaire à l'Amphithéâtre des Brosses, 3 rue des Brosses à COMMUNAY sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, Président.

**Quorum :** 12  
**Nombre de délégués en exercice :** 28

#### PRÉSENTS :

**Titulaires :** Métropole de Lyon : Nicolas BARLA, Myriam FONTAINE, Véronique GIROMAGNY, Sylvain GODINOT, Philippe GUELPA-BONARO, Pierre-Alain MILLET, Éric PEREZ, Anne REVEYRAND, Corinne SUBAÏ. Communes : Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Michel CASTELLANO (Millery), Guy PERRUSSET (St Symphorien-d'Ozon) ;

**Suppléants :** /

#### ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Christiane CHARNAY (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Pierre-Alain MILLET (Métropole de Lyon),  
Joëlle SECHAUD (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Anne REVEYRAND (Métropole de Lyon),  
Christophe PINEL (Vourles) donne pouvoir à Michel CASTELLANO (Millery)

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Philippe CHONÉ (Communay)

---

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'énergie ;

Vu la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergie renouvelables (ENR) avec ses ambitions de multiplier par dix la production d'énergie solaire et de dépasser ainsi les 100 gigawatts de puissance installée ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2023-05-02-00005 en date du 2 mai 2023 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Considérant le contexte tendu des marchés de l'énergie depuis fin 2021 et les problèmes de disponibilité du parc nucléaire français rencontrés depuis plusieurs mois et dans la perspective de respecter les objectifs de l'Union Européenne en matière de production d'énergies, le gouvernement français ambitionne de développer l'indépendance énergétique française et d'accroître les énergies renouvelables ;

Considérant que l'article 4-3 des statuts lui permet de piloter des projets en matière d'énergies renouvelables, le SIGERLy se propose de monter et coordonner un Appel à Manifestation d'Intérêt destiné à solliciter des opérateurs à même de construire, financer et exploiter des centrales photovoltaïques sur le foncier communal. Le SIGERLy se chargera de piloter la démarche et d'organiser les négociations avec les soumissionnaires en associant les communes à chaque étape. Les communes restent décisionnaires pour le choix du ou des opérateurs seules compétentes pour délivrer ou non des conventions ou baux sur leur domaine public ou privé ;

Considérant la volonté des communes de prendre part au déploiement des ENR sur leur territoire ;

Considérant la logique inhérente de l'AMI de valoriser l'espace public en offrant aux communes la possibilité d'installer des centrales photovoltaïques tout en faisant porter le risque économique par un opérateur privé qui prendra à sa charge tous les frais d'installation et de suivi d'exploitation des centrales solaires pour toute la durée d'occupation du domaine public retenue ;

Considérant que cette procédure permet une mise en concurrence ouverte avec des procédures assouplies et une possibilité d'opérer des négociations avec le ou les opérateurs retenus et d'organiser un déploiement plus rapide et tout aussi qualitatif qu'une procédure encadrée ;

*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Philippe GUELPA-BONARO, Vice-Président (Transition énergétique et innovation)*

#### **Le Comité syndical :**

**APPROUVE** la démarche d'Appel à Manifestation d'Intérêt destiné à solliciter des opérateurs à même de construire, financer et exploiter des centrales photovoltaïques sur le foncier communal ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la publication de l'AMI et tous documents afférents permettant de mener à bien cette démarche ;

Envoyé en préfecture le 29/09/2023	Reçu en préfecture le 29/09/2023
Reçu en préfecture le 29/09/2023	Publié le 29/09/2023
Publié le 13/06/2023	ID : 069-200058493-20230927-C_20230927_01-DE
ID : 069-200058493-20230607-C_20230607_04-DE	

**AUTORISE** le Bureau à rendre un avis final sur le ou les opérateurs conseillés afin que les communes puissent délibérer ensuite sur le ou les attributaires de l'AMI.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*